

Au lycée Saint-Cricq, payer la demi-pension ou l'internat en 10 mensualités. ou payer ces crédits repas par prélèvement, c'est possible!

C'est possible pour qui ?	Demi-pension	Internat	Crédits-repas
Elèves non boursiers	oui	oui	oui
Elèves boursiers	NON	oui	oui
Etudiants (post-bac) boursiers ou non boursiers	oui	oui	oui

<u>Abonnements</u>: Les familles des <u>élèves demi-pensionnaires</u> (non boursiers) et internes (boursiers et non boursiers) qui le désirent peuvent régler la demi-pension ou l'internat de leur enfant en 10 fois (d'octobre à juillet) par prélèvement automatique - sans frais - sur leur compte bancaire.

Les **étudiants** (boursiers et non boursiers) **demi-pensionnaires** et **internes** peuvent bénéficier de la même facilité

Les prélèvements seront effectués entre le 5 et le 10 de chaque mois.

- > 1er trimestre de l'année scolaire : prélèvements des mois d'octobre à janvier
- 2ème trimestre de l'année scolaire : prélèvements des mois de février à mai
- > 3 ème trimestre de l'année scolaire : prélèvements des mois de juin et juillet

<u>Crédits-repas</u>: Les familles des élèves inscrits en demi-pension partielle, les stagiaires de la formation continue et les personnels de l'établissement peuvent, s'ils le désirent, régler la demi-pension partielle par prélèvement automatique - sans frais - sur leur compte bancaire ou postal.

Le prélèvement sera effectué en début de mois pour les repas pris le mois précédent.

Le présent imprimé de mandat de prélèvement SEPA devra être <u>remis complété obligatoirement et uniquement à l'intendance du lycée Saint-Cricq</u>, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (au format IBAN/BIC).

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES PAR MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE

- 1°) Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA au verso.
- 2°) Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (au format IBAN/BIC).
- 3°) Remettre obligatoirement et uniquement, ce document au personnel de l'intendance, le jour de l'inscription. Après cette date, UNIQUEMENT à l'intendance, porte G avant le 8 septembre 2017.



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

FR 57 ZZZ 424232				
<u>Type de contrat</u> : Prélèvements frais scolaires				
débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre	re compte pour un prélèvement autorisé ;			
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER			
Nom, prénom :	LYCEE SAINT-CRICQ			
	4 bis, avenue des Etats Unis			
Adresse:	CS 21516 64015 PAU CEDEX			
Code postal :	64015 FAU CEDEX			
Ville :	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA			
Pays:	FR57ZZZ424232			
	Prénom de l'élève :			
Désignation du compte à débiter				
IBAN:				
BIC:				
<u>Paiement</u> : ⊠ récurrent ou □ unique				
Signé à :	Signature:			
Le (JJ/MM/AAAA):				
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUG	QUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU			

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (en format IBAN/BIC)

Rappel: En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le lycée Saint-Cricq. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec le lycée Saint-Cricq.

DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT):

Nom du tiers débiteur :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.